...cille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 2 MAI 1885.

PETITES ANNONCES.

A LOUER

A louer—Le nouvel Hôtel de la Cie. de Navigation du Canal Carondelet, au lac, à l'extrémité du Bayou St-John. Des soumissions cachetées pour la location à bail de cet hôtel seront reçues par la Cie. jusqu'au 4 mai 1885 à midi. Le Conseil de Direction se réserve le droit de rejeter les soumissions. Bureau coin Villeré et Toulouse.—H. HUARD, Secrétaire.
22 avril—10f

A louer—Une petite chambre dans une famille espagnole avec ou sans pension. S'adresser rue Jackson, No. 181 près Magazine.
25avril—10f

Chambres garnies à louer à $1.50 par semaine, encoignure Royale et Orléans. Entrée No 16 rue Orléans. 24 avril—1 mai

A VENDRE

A vendre ou à louer—A Covington. Louisiane. Deux très bonnes maisons en bois, fait état, connues comme les City et Bank Hôtels. S'adresser à H. J. Smith, Covington, ou à A. Thompson, Nouvelle-Orléans. 14 mars—1m

A vendre—Cette propriété de valeur et bien située. No 160 rue Bourbon, coin Bienville, convenable à tous genres d'affaires, conditions faciles. Louis H. Perret, 38 Passage de la Bourse 18 jan—6f

A vendre, à bon marché, un lot de vieux fourneau, bons pour ramoloppage des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille*
26 avril

Argent à prêter sur hypothèque. Antoine Dubuclet, notaire, 19 rue d'Orléans.
21avril—2mai

Déballage d'Articles de Printemps AUJOURD'HUI,

— CHEZ —

GODCHAUX.

— EN —

NOUVEAUTÉS

— EN —

VETEMENTS

— POUR —

Messieurs, Jeunes Gens et Enfants,

— AUX —

Prix les Plus Réduits.

Un dictionnaire de poche de Webster sera donné à chaque acheteur.

LEON GODCHAUX,

81, 83 et 85 rue du Canal.

Les ordres de la campagne sont sollicités.

Des échantillons et les indications pour prendre ses propres mesures sont envoyés sur demande, gratuitement, dans toutes les parties de l'Etat. 16 avril—

Le plus grand médium-guérisseur du siècle—Madame Nelson, rue St. Joseph, 206, entre Carondelet et St-Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et enseigner à réussir en tout que ce soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses là où la médecine la médecine échouait et restait impuissante. Consultations tous les jours de 9 heures A. M à 9 P. M., $1 et $2. Elle a une remède infaillible pour ramener les amoureux au foyer. Toute autre demandant une consultation doit remettre $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais devront se faire accompagner d'un interprète.
6jnav—1an

Bandages Herniaires, Brayelles, Suspensoire pour l'abdomen, Bas, guérit jambes et Bras Artificiels, &c.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

163 rue du Camp, Nile-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous rapports.
6Avril—M41 an

SECOND ETAT ANNUEL

— DE LA —

Compagnie d'Assurances du Sud

(Southern Insurance Company.)

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX.....No 31 RUE DU CAMP.

La Compagnie publie, conformément à ce que prescrit sa charte, l'exposé suivant des opérations de l'année ayr rée le 31 décembre 1884:

PRIMES REÇUES	
Sur les risques d'incendie.....	$202,905 58
Sur les risques de rivières.....	13,412 75
Sur les risques maritimes.....	11,211 01
	$227,529 34
Ajouter primes non acquises de 1883.....	47,235 11
Total des primes.....	$274,884 45
Ajouter—	
Intérêt et escompte.... $17,430 94	
Profits et pertes..... 909 98	
	18,340 92
Total des recettes.....	$293,905 37

Moins—	
Pertes d'incendies ayant.....	$109,043 93
Pertes rivières payées.....	2 551 3o
Pertes maritimes payées.....	1 530 87
Total des pertes payées.....	$113,196 17
Cancellations et rabais.....	36,907 03
Réduction et commission.....	39,850 07
Taxes et licences.....	3 987 00
Dépenses de bureau et d'agences	
Board of Underwriters, machines, Secrétaire et corps de patrouilles, loyer, annonces, contributions, etc.....	27,706 27
	212,576 54
Dividende.....	$80,628 84

Divisé comme suit:	
Réservé pour primes non acquises	$49,279 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées.....	16,336 39
Dividende-intérêt payé en juillet 1884.....	5,475 99
Dividende-intérêt payable en janvier 1885.....	8 296 29
Réservé pour comptes douteux	1,240 50
	$80,628 83

ACTIF.

$36,000 Bonds des Etats Unis 4 p. cent.....	$36,000 00
$63,000 Bonds consolidés de la ville (Crescentas issue).....	62,430 00
$12,000 Consolidés de la Louisiane.....	8,080 00
Billets pour actions payables à des déterminés.....	50,100 00
Prêts sur demande garantis par nantissement.....	102,225 00
Prêts sur nantissement à 60 jours	22,850 00
Prêts sur première hypothèque affectant des propriétés de valeur situées en ville.....	5,000 00
20 actions du capital de la Union Cotton Press Company.....	500 00
Banc St Bernard Steam Engine Fire Company.....	50 00
Primes en voie de collection.....	33,094 31
Meubles de bureau, accessoires, coffres, magots, etc.....	3,233 91
Réclamations en suspens.....	2,740 50
Argent comptant.....	54,807 35
	$381,709 97

PASSIF.

Capital.....	$300,000 0
Fonds de réserve.....	3,356 90
Dividendes non réclamés.....	3,191 33
Réservé pour primes non acquises	49,279 56
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées.....	16,336 39
Intérêt-dividende payés en janvier 1885.....	8,296 3
Réservé pour comptes douteux..	1,240 50
	$381,709 97

L'exposé précédent est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, Lou., ce quatorzième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-cinq.

W. J. CASTELLI, Notaire.

Nlle-Orléans, Lun, 14 janvier 1885.

A une séance du Conseil de Direction, tenue le 13 janvier, 1885, il a été résolu de payer aux actionnaires, sur demande à prendre sur les profits de l'année 1884, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le cap tal payé jusqu'au 31 décembre 1884, faisant HUIT POUR CENT pour l'année.

15 ja— SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Ventes Pour Taxes d'Etat

— DE —

PROPRIETES FONCIERES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXE—PAROISSE D'ORLEANS, CINQUIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi adressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Deuxième District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciaires, commençant à onze heures a. m., SAMEDI, le 9ème jour de Mai, A. D. 1885, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées, toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orléans, pour enfourcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts et frais, du 9ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dûes au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que toutes les frais ci-dessus. Les noms des dits délinquants pour cours de taxes, le montant des taxes dues par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun pour être offertes en vente comme suit:

VINET, NICHOLAS VALERY—

Taxe de 1883, montant à.....$50 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Pacifique, Jackson, Elmire et Marigny, désigné comme lot No. 25, de l'Ilet No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 120 pieds.

BARRETT, MICHAEL J.—

Taxe de 1883, montant à.....18;

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Chestnut, Valmont, Derbigny et Newton, de figurés comme lots Nos. 3, 4 et 5 de l'Ilet No. 179; les dits lots Nos. 3, 4 et 5 mesurent 40 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 125 pieds.

DILLON, JOHN J.—

Taxe de 1883, montant à.....30c

Taxe de 1885, montant à.....30c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Pacifique et Peters, de figuré comme lot No. 25 de l'Ilet No. 47, le dit lot No. 25 mesure 30 pieds de face à la rue Atlantique sur une profondeur de 124 pieds.

JACKHEAD, J. M.M.—

Taxe de 1883, montant à.....$1 50

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Peter, Alix, Fourder et Bouny, désigné comme lot No. 6 de l'Ilet No. 6; le dit lot No. 6 mesure 31 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de 127 pieds.

TAYLOR, SIMON—

Taxe de 1882, montant à.....80c

Taxe de 1883, montant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Chestnut, Valmont, Derbigny et Newton, de figurés comme lots Nos. 3, 4 et 5 de l'Ilet No. 179; les dits lots Nos. 3, 4 et 5 mesurent 40 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 125 pieds.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi qu'elles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur, la vente sera sans appreciation, comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat, avec 30 pour cent et les frais à ajouter.

CHAS. GAVANAC,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

1er avril—1, 8, 15, 22, 29—2 mai

Ventes Pour Taxes d'Etat

— DE —

PROPRIETES FONCIERES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXE—PAROISSE D'ORLEANS, CINQUIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi adressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la maison de cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Deuxième District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciaires, commençant à onze heures a. m., SAMEDI, 9ème jour de Mai, A. D., 1885, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées, toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orléans, pour enfourcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts et frais, du 9ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dûes au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que toutes les frais ci-dessus. Les noms des dits délinquants pour cours de taxes, le montant des taxes dues par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun pour être offertes en vente comme suit:

BUCHANAN, BENJ.—

Taxe de 1882, montant à.....$1 50

Taxe de 1883, montant à.....1 50

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilet borne par les rues Pacifique, Jackson, Elmire et Marigny, désigné comme lot No. 28 de l'Ilet No. 28, le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 124 pieds.

BARRETT, MICHAEL J.—

Taxe de 1883, montant à.....18;

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Chestnut, Valmont, Derbigny et Newton, de figurés comme lots Nos. 3, 4 et 5 de l'Ilet No. 179; les dits lots Nos. 3, 4 et 5 mesurent 40 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 125 pieds.

DILLON, JOHN J.—

Taxe de 1883, montant à.....30c

Taxe de 1885, montant à.....30c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Atlantique, Pacifique et Peters, de figuré comme lot No. 25 de l'Ilet No. 47, le dit lot No. 25 mesure 30 pieds de face à la rue Atlantique sur une profondeur de 124 pieds.

JACKHEAD, J. M.M.—

Taxe de 1883, montant à.....$1 50

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Peter, Alix, Fourder et Bouny, désigné comme lot No. 6 de l'Ilet No. 6; le dit lot No. 6 mesure 31 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de 127 pieds.

TAYLOR, SIMON—

Taxe de 1882, montant à.....80c

Taxe de 1883, montant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Derbigny, Valmont, Newton et Nervion, de figurés comme lots Nos. 3, 4 et 5 de l'Ilet No. 179; les dits lots Nos. 3, 4 et 5 mesurent 40 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 125 pieds.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi qu'elles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur, la vente sera sans appreciation, comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat, avec 30 pour cent et les frais à ajouter.

CHAS. GAVANAC,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

1er avril—1, 8, 15, 22, 29—2 mai

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,

DENTISTES-CHIRURGIENS-DENTISTES

No 13 rue Dauphine, immédiatement après la rue Bienville, l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans la bouche se trouvent sur 3e étage du poteau ci-dessus.

G. P. MALONEY. D. D. S.,

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,

150.....RUE DU CANAL.....150

près Marconne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix abordables.

Extraction de dents sans douleur.

Garantissant de tous articles de dentisterie aux prix ci-dessus. 22 octo

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Carl Stockmeyer vs. Christophe F. Dietz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 13,356—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 2 mai, 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Quatorze lots de terre bornés par les rues Onzaga, Galvez, Miro et Lapeyrouse. Les dits lots sont situés dans le Faubourg Trémé de cette ville et désignés par les numéros onze, douze trèize, quatorze, quinze, seize dix sept dix huit, dix-neuf, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, vingt trois et vingt-quatre, dans l'Ilet numéro 25, sur un plan dressé le 22me jour de février 1837, par L. Brugier, et déposé en l'étude de Adolf Maurreau, notaire en cette ville. Les lots onze et douze mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent quarante-huit pieds six pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Les lots treize à vingt-deux inclusivement mesurent chacun vingt-neuf pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Onzaga sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles. Les lots numéros vingt trois et vingt-quatre mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Miro sur une profondeur de cent quarante-huit pieds sept pouce et sept lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1er avril—1er, 8, 15, 22, 29, mai 2

Isaac Hays vs. J. and H. Douglas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 13,429.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encherre publique, sur les lieux, ci-dessous désignés, le MERCREDI, 6 mai 1885 à 10:30 heures du matin, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le corps, installations, etc., de la belle cette située No 18 rue St. Charles, dans le Premier District de cette ville conformément à un Testament déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25avril—25,30—2 mai

VENTE DE SYNDIC.

H. L. Nones vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,469.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan du contenu du magasin No. 205 rue du Canal, entre la Bienville et la Nile, Orléans, le 4 mai 1885, à 11 heures du matin, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Le stock de marchandises du dit piagnant dans le dit magasin No. 205 rue du Canal, consistant en marchandises sèches, ensemble avec les comptoirs, étagères, installations, etc., conformement à un inventaire qui peut être vu au dit magasin ainsi que les comptes à recevoir du dit piagnant.

Ensemble le bail non expiré du magasin No 205 rue du Canal, finissant le 1er janvier 1886, à raison de $166 66 par mois.

Conditions—Comptant.

J. A. CASTANEDO,
Syndic.

2mai—2 6 13

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Gustave Valeta contre Charles A. Lewis et al.

Le même contre le même.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 6164 et 6203—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, contre Charles A. Lewis un des défendeurs, il sera vendu par le constable de la dite Deuxième Cour de Cité, le Mardi 5 mai 1885, à l'assentiment des parties intéressées, le SAMEDI 2 mai 1885, à 11 heures A. M., en face de mon bureau, No. 90 Passage de la Bourse, entre rue Conti et Bienville dans le Second District de cette ville, les propriétés suivantes à savoir:

Un lot de terrain avec bâtisses.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant aux lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

2mai—1f

Wm Liebe vs The Angelo American Roofing Co.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—No 7690.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. Robert, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'encan, SAMEDI, 2 mai, 1885, à midi, sur le terrain de l'Exposition Main Building Potean F et f. Nos 1 et 2, les propriétés ci-dessous décrites à savoir: Un Pavillon. Saisi dans l'affaire ci-dessus, dont un inventaire enregistré à mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux. P. A. LOOBY, Constable.

21 avril—21 27—2 mai

AVIS DE SUCCESSION.

B. Paicheux vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 13,533—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de B. Paichoux et à toutes autres personnes intéressées qu'il a été déposé au greffe de cette Cour un état final de sa succession, duquel il appert qu'il ne reste plus de fonds à distribuer, et que le compte de l'administrateur a été clos et arrêté, et qu'il a fait la distribution de tous les fonds en sa possession conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

28avril—28—2 mai

Succession de Henry Lehmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 14,139—Division E—Attendu que Mme Melissa Wilkins veuve de Henry Lehmann a présenté une pétition à ce qu'il lui soit délivré des lettres d'administration de la succession de feu Henry Lehmann, décédé intestat, et par le présent avis tous ceux qui ont à s'opposer à ce que ces lettres soient accordées à la dite pétitionnaire sont requis de faire leurs oppositions, les raisons pour lesquelles ne seront pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

23 avril—24 25 mai

Succession de Mary Bunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 14,154—Division A—Attendu que Mary Edward Dunn a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Edward Dunn, décédée intestat, et par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, à compter de la présente notification, les raisons pour lesquelles la présente pétition ne serait pas faite droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. G. McGEEHAN, Greffier.

25 avril—25 29—3 mai

Succession de Margaret McArdle, veuve

et premières noces de Laurence Reynold—et en secondes noces de Thomas Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 14,172—Division A—Attendu que Mme Joseph G. Dublin a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Margaret McArdle veuve en premières noces de Laurence Reynold et en secondes noces de Thomas Murphy, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils auront pour s'opposer à ce que le compte final présenté par Mme veuve Joseph G. Dublin, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 avril—26,30—mai 2

Succession de George W. Gelleon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9,853—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Ivy Emma T. Colleu, administratrice de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

24 avril—24 25—mai3

Une Dernière Chance.

Il vous n'avez pas encore acheté un

New Orleans City Directory de 1885

Envoyez le montant de votre souscription immédiatement par carte postale. L'édition sera basée rigoureusement sur le chiffre des souscriptions. Les personnes qui n'ont pas souscrit n'ont strictement que la chance d'obtenir un exemplaire qui n'aura pas été payé par un souscripteur en défaut, s'il s'en trouve un qui ne puisse dans ce cas.

PRIX.....$6
PRIX DE SOUSCRIPTION.....$5

Economisez donc $1 en vous assurant tout de suite un exemplaire.

ETRANGERS

DEMANDEZ

SOARD'S CITY MAP

DE LA NLLE-ORLEANS

PRIX, 50 CTS (CARTE DE POCHE)

Soard's Guide Book and Street Guide,

PRIX, 50 CENTS.

A vendre par tous les marchands de journaux, les hôtels, etc., et par

L. SOARD'S, Editeur,

5 Commercial Place, coin Camp.

1er mav—

A louer.

Le bateau à vapeur Mabel Commeaux part tous les jours pour excursion tous les Dimanches (seulement) de 9 heures du matin au lundi matin. Il retourne à bord tous les lundis, mercredis et vendredis jusqu'à midi. Il continuera à faire les voyages réguliers du haut de la cité ou sous la.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Un joli Cottage rue Dumaine No 368, avec façade en briques.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 9 Mai 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de Hon. N. H. Riggin, juge de district de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dumaine sur 81 pieds 9 pouces de profondeur entre les rues Johnson et Galvez. Ensemble un joli cottage couvert en ardoise, ayant sur le côté galerie couverte, corridor d'entrée, salon et salle à manger avec porte à coulisse et trois chambres à coucher. Cuisine haute en bois de quatre chambres, citerne, puits en briques, cour brignetée, parterre, etc., etc. Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses de hâte d'usage. L'acquéreur paiera en sus du prix d'achat les taxes dues en 1885.

Acte de vente pardevant Oscar Dronet, notaire. 2 avril—

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

McCloskey & Co vs. Compagnie de Fabrication de Papier de la Louisiane.

Cour de District des Etats-Unis pour le District de l'Est de la Louisiane.—No 1296.

CONFORMÉMENT à un ordre de vente lancé par le Juge de District des Etats-Unis, dans et pour le district de l'Est de la Louisiane, dans les procédures de la susdite banqueroute, et à la Compagnie de Fabrication de Papier de la Louisiane, la défenderesse a été déclarée en banqueroute et par le but spécial d'opérer une liquidation complète et finale et la clôture des affaires de la dite vente de banqueroute, je soussigné spécialement commis à cet effet, offre en vente pour comme il appert du dit ordre, offre en vente pour SAMEDI, le sixième jour de juin, 1885, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, jugement rendus par le Cour Civile de District des Etats-Unis, dans et pour le District de l'Est de la Louisiane, le 23 octobre 1884, dressé par Arthur De Armas, greffier voyer.

Lot A mesure 100 pieds de face sur le bayou St Jean sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot B de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot B. Lot B mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot A, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot C, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot C. Lot C mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot B, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot D, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot D. Lot D mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot C, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot E, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot E. Lot E mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot D, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot F, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot F. Lot F mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot E, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot G, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot G. Lot G mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot F, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot H, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot H. Lot H mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot G, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot I, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot I. Lot I mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot H, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot J, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot J. Lot J mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot I, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot K, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot K. Lot K mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot J, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot L, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot L. Lot L mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot K, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot M, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot M. Lot M mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot L, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot N, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot N. Lot N mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot M, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot O, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot O. Lot O mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot N, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot P, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot P. Lot P mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot O, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot Q, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot Q. Lot Q mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot P, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot R, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot R. Lot R mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot Q, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot S, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot S. Lot S mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot R, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot T, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot T. Lot T mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot S, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot U, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot U. Lot U mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot T, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot V, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot V. Lot V mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot U, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot W, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot W. Lot W mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot V, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot X, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot X. Lot X mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot W, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot Y, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot Y. Lot Y mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot X, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot Z, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot Z. Lot Z mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot Y, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot AA, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot AA. Lot AA mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot Z, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot BB, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot BB. Lot BB mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot AA, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot CC, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot CC. Lot CC mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot BB, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot DD, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot DD. Lot DD mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot CC, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot EE, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot EE. Lot EE mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot DD, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot FF, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot FF. Lot FF mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot EE, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces à ligne sur la ligne contigüe au lot GG, de 2 pieds de profondeur sur la ligne contigüe au lot GG. Lot GG mesure 100 pieds de face sur la ligne contigüe au lot FF, sur